

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 décembre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 V. 279** – Vœu relatif au projet urbain de la Porte de Vincennes.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération 2013 DU 289, approuvant notamment le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Porte de Vincennes (12ème et 20ème) ;

Vu le vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant les nombreuses études réalisées dans le cadre du projet urbain programmé dans le quartier de la Porte de Vincennes depuis 2002 ;

Considérant les aménagements déjà réalisés et permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier (avenue de la Porte de Vincennes, équipement petite enfance, tramway,...) ;

Considérant la présence de fortes nuisances (pollution de l'air et nuisances sonores) engendrées par les circulations sur le périphérique et l'avenue de la Porte de Vincennes ;

Considérant les objectifs du Grand Projet de Renouvellement Urbain dont l'amélioration du cadre de vie et la réduction des nuisances sont une priorité ;

Considérant les objectifs de la Ville de Paris en matière de réduction des nuisances avec des interventions mises en place sur le périphérique (réduction de la vitesse, pose d'un nouveau revêtement de chaussée) et un investissement financier aux bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur patrimoine de logements (rénovations plan climat) ;

Considérant le nombre important de logements dans ce quartier avec des interventions programmées par les bailleurs sociaux pour l'amélioration de leur patrimoine et surtout de la qualité de vie de leurs locataires ;

Considérant que la technologie en matière d'interventions pour la réduction des nuisances (acoustique et pollution de l'air) se développe et devient de plus en plus performante ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours montré un volontarisme dépassant les normes et les réglementations en matière de développement durable et environnemental (éco quartier Fréquel-Fontarabie, bâtiments passifs, développement des modes de déplacements doux,...) ;

Considérant les contraintes de cette portion du boulevard périphérique Porte de Vincennes (peu enfoncé avec une présence importante de logements situés tout le long) en matière d'aménagement urbain qui réduisent les possibilités d'interventions telles qu'elles sont réalisées dans d'autres sites (porte des Lilas, porte de Vanves... ) ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du groupe communiste et élu du Parti de gauche,

Emet le vœu que :

Le projet urbain de la Porte de Vincennes développe des dispositifs ambitieux et ingénieux en matière de réduction des nuisances, adaptés aux contraintes spécifiques du site en s'appuyant sur les technologies modernes ;

Le projet urbain prévoit des aménagements innovants tant sur l'espace public et les espaces verts (augmentation des talus, structure innovante,...) que sur les bâtiments existants et en construction neuve (protections phoniques, isolation des façades, traitement de l'air, ... ) ;

La Ville de Paris tire parti et établisse un suivi du projet urbain de la porte de Vincennes pour qu'il devienne une référence urbaine dans le domaine du traitement des nuisances afin d'apporter des solutions efficaces et innovantes pour la qualité de vie des habitants.